



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 août 2018

Présents : Yves GENEVOIS, Marianne MICHEL, Jean Luc BASSET, Antoine GIEU

Absents : Marie-Claude CHANTELAUZE, Mikael THOMAS, Nadine VERNEY

Pouvoirs : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS, Mikael THOMAS à Marianne MICHEL, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Jean-Luc BASSET

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**  
**[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)**

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 17 juin 2018
- Le Conseil approuve la convention-cadre pour la gestion de l'agence postale d'Allemont et de l'antenne de la maison des services au public de l'Oisans entre la Communauté de Communes de l'Oisans, le SIEPAVEO et les Communes d'Oz en Oisans, d'Allemont, de Villard-Reculas et de Vaujany.
- Le Conseil réaffirme la volonté de la Commune de favoriser l'accès à la lecture sur son territoire, valide la convention bilatérale avec la Communauté de Communes de l'Oisans pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques et décide que l'accès à la lecture publique sur la Commune de Vaujany restera gratuit et qu'il ne sera pas instauré de tarif spécifique pour les nouvelles prestations proposées.
- Le Conseil autorise la modification des statuts du SACO, et notamment le changement d'adresse du siège.
- Le Conseil approuve l'avant-projet-définitif pour la réalisation des travaux de Terrassements-Tranchée et Réseaux pour la réalisation d'une canalisation d'eau entre la future salle des machines au Collet et la retenue d'altitude de Montfrais ainsi que l'élargissement partiel de la piste de la Vaujaniate, pour un montant total de 652 372.00 € HT. Le Conseil décide de lancer les consultations afférentes et sollicite un financement auprès de différents organismes, notamment la Région et le Département.
- Le Conseil décide qu'une consultation sera lancée pour le changement de tronçons de pylône de ligne dans le cadre des études à la fatigue de l'ensemble des ouvrages de ligne de la Télécabine de Montfrais en application des dispositions de l'article 30-I-3b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics et sollicite un financement auprès de différents organismes, notamment la Région et le Département.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour l'optimisation de l'installation neige sur le domaine skiable de VAUJANY à la SAS TECHNOALPIN France, 3 chemin du Jubin, Bât. 2 - 69570 DARDILLY comme suit :
  - La tranche ferme pour l'optimisation du Plateau de Montfrais, du Haut des Travers, du Stade, de la Fare et de la Cascade pour un montant de 347 288.97 € HT.
  - L'affermissement des tranches optionnelles fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil municipal.
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la Rénovation de la Télécabine de Montfrais intervenu avec la société TIM INGENIERIE faisant évoluer le montant du marché de 19 750.00 € HT à 25 280.00 € HT.
- Le Conseil approuve le nouveau montant programme pour la réalisation du Pôle Culturel de la Commune pour la partie « Amphithéâtre » fixé à 535 000 € HT honoraires inclus ainsi que l'avant-projet définitif pour la réalisation des travaux pour un montant de 480 000 € HT et décide d'attribuer les marchés pour les travaux d'aménagement d'une salle Amphithéâtre « Le Saphir » de la manière suivante :
  - Le lot n°1 « **Maçonnerie gros œuvre** » à la société STGO pour un montant de 10 487.88 € HT;
  - Le lot n°2 « **Menuiseries bois extérieures et intérieurs** » à la société PARET pour un montant de 50 677.00 € HT;

- Le lot n°3 « **Doublage cloisons faux-plafonds isolation** » à la société MONTAPERTO pour un montant de 61 664.36 € HT ;
- Le lot n°4 « **Gradin bois et scène** » à la société GUILLON pour un montant de 35 412.00 € HT ;
- Le lot n°5 « **Carrelage faïence** » à la société TECHNO ALPES SECOND ŒUVRE pour un montant de 4 364.90 € HT ;
- Le lot n°6 « **Sols collés** » à la société ELLERO pour un montant de 19 007.75 € HT ;
- Le lot n°7 « **Peinture revêtements muraux** » à la SARL Entreprise Christian FAY pour un montant de 10 510.00 € HT ;
- Le lot n°8 « **Plomberie - sanitaire** » à la société VIARD GAUDIN pour un montant de 10 002.50 € HT ;
- Le lot n°9 « **Chauffage - climatisation-ventilation** » à la société PASINI pour un montant de 94 957.50 € HT ;
- Le lot n°10 « **Électricité - courants faibles** » à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 49 674.93 € HT ;
- Le lot n°11 « **Tissus tendus** » à la société A.B. ROY pour un montant de 6 300.00 € HT ;
- Le lot n°12 « **Rideau de scène** » à la société LEBLANC SCENIQUE pour un montant de 9 839.00 € HT
- Le lot n°13 « **Cabine son - écran - affichage dynamique - sonorisation - billetterie informatique** » à la société CINEMATERIEL pour un montant de 69 969.00 € HT ;
- Le lot n°14 « **Enseigne – affichage - signalétique** » à la société SIGNALISATION TECHNI PLASTIK pour un montant de 2 768.00 € HT ;
- Le lot n°15 « **Fauteuils de salle - mobilier divers** » à la société L'ATELIER BASH pour un montant de 40 395.70 € HT.

**Soit un montant total pour l'ensemble des lots de 476 030.52 € HT.**

- Le Conseil approuve le nouveau montant programme pour la réalisation du Pôle Culturel de la Commune pour la partie « Locaux culturels et sportifs » fixé à 420 000 € HT honoraires inclus ainsi que l'avant-projet définitif pour la réalisation des travaux pour un montant de 300 000 € HT, ce qui conduit à un montant programme global pour la réalisation du Pôle culturel de la Commune hors espace muséographique fixé à 955 000 € HT arrondis à 1 000 000 € HT intégrant également l'amphithéâtre. Le Conseil décide d'attribuer les marchés pour les travaux d'aménagement des locaux culturels et sportifs dans la Résidence « Le Saphir » de la manière suivante :
  - Le lot n°1 « **Maçonnerie** » à la société STGO pour un montant de 33 966.37 € HT ;
  - Le lot n°2 « **Méniseries extérieur et intérieurs bois** » à la société PARET pour un montant de 35 416.00 € HT;
  - Le lot n°3 « **Isolation Doublage Cloisons Faux-plafonds** » à la société MONTAPERTO pour un montant de 39 922.09 € HT pour l'offre de base et l'option n°1 « Parement en caillebotis métallique en plafond du R-1 en remplacement du parement placo acoustique » pour un montant de 7 530.18 € HT, soit un montant total offre de base + option de 47 452.27 € HT;
  - Le lot n°4 « **Sols collés** » à la société BAILLY pour un montant de 23 503.15 € HT;
  - Le lot n°5 « **Carrelage Faïence** » à la société TECHNO ALPES SECOND ŒUVRE pour un montant de 8 016.42 € HT;
  - Le lot n°6 « **Peintures Revêtements muraux** » à la société SBI pour un montant de 12 647.72 € HT pour l'offre de base et l'option « Parement en caillebotis métallique en plafond du R-1 en remplacement du parement placo acoustique » pour un montant en moins-value de 1 088.70 € HT, soit un montant total offre de base + option de 11 559.02 € HT;
  - Le lot n°7 « **Electricité courants faibles** » à la société BOUYGUES ES pour un montant de 39 629.06 € HT;
  - Le lot n°8 « **Plomberie – Sanitaire – Ventilation - Chauffage** » à la société VIARD GAUDIN pour un montant de 82 000.00 € HT;
  - Le lot n°9 « **Casiers à skis – Sèches chaussures** » à la société QUADRALP pour un montant de 13 990.00 € HT.

**Soit un montant total pour l'ensemble des lots de 295 532.29 € HT.**

- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Eau 2018, au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°1.
- Le Conseil décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000.00 € au Comité des Fêtes de Vaujany.

- Le Conseil approuve la convention de gratuité d'accès des piétons par la télécabine de Montfrais au plateau de Montfrais pour la saison Hiver 2018-2019 et dit que cette gratuité sera prise en charge par la Commune avec une remise de 50% sur les tarifs publics piétons.
- Le Conseil approuve la convention d'utilisation de la patinoire et du gymnase par l'École de glace « Amodio Figure Skating Academy ».
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 9 juillet 2018.
- Le Conseil crée :
  - un poste d'Adjoint Administratif à temps non-complet pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente pour les services de la Direction Station / Pôle Sports Loisirs et répondre à un accroissement temporaire d'activité.
  - un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe afin de pouvoir nommer l'agent concerné, à la date du 1<sup>er</sup> mai 2018, dans le cadre de la procédure d'avancement de grade 2018 et supprime le poste d'Adjoint Technique précédemment occupé par l'agent.



Le Maire,

Yves GENEVOIS